

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2025-193 du 17 décembre 2025
Portant sur le plan prévisionnel des éditions touristiques 2026 (scénarios et
plan de financement prévisionnel).**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le 17 décembre à 18 heures 00, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la commune de Saint-Médard-la-Rochette sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62 – Quorum : 32		
Présents : 40	Votants : 44	POUR : 44
Pouvoirs : 4	Exprimés : 44	CONTRE : 0
Excusés : 8	Abstention : 0	
Absents : 10		

Présents : Mme Françoise SIMON (commune d'Auzances), Mme Caroline LE CORRE (commune d'Auzances), M. Fabien JAMME (commune d'Auzances), Mme Leïlha BERTHON (commune d'Auzances), Christian SCARAMUCCIA (commune d'Auzances), M. Daniel FERRIER (commune de Basville), Mme Valérie SIMONET (commune de Bussière-Nouvelle), M. Serge PERRIER (commune de Chard), Mme Emilie BOUCHET (commune de Charron), M. Alexandre VERDIER (Commune de Chénérailles), M. Antoine GALINDO (commune de Chénérailles), M. Patrick MOUNAUD (commune de Flayat), M. Manuel NOVAIS (commune de Fontanières), M. Jean-Claude CONCHON (commune de Issoudun-Letrieix), M. Jean-Louis FAUCONNET (commune de Lavaveix-les-Mines), Mme Georgine RAMOS (commune de Lavaveix-les-Mines), Mme Muriel COTENTIN (commune du Chatelard), M. Philippe MONTEIL (commune du Chauchet), M. Christian PAYARD (commune du Compas), M. Michel MAZET (commune des Mars), M. Jean-Michel SOULEBOT (commune de Lupersat), M. David SCHMIDT (commune de Mainsat), M. Jacques MOREAU (commune de Mainsat), Mme Marie-Françoise VENTENAT, commune de Mérinchal), M. Roland DESGRANGES (commune de Mérinchal), M. Alain LUQUET (commune de Peyrat-la-Nonière), Mme Bernadette MÉANARD (commune de Reterre), M. Pierre DESARMENIEN (commune de Rougnat), M. Patrice MORANÇAIS (commune de Saint-Chabrais), M. Jacques CORDIER (commune de Saint-Dizier-la-Tour), Mme Catherine PINLON (commune de Saint-Domet), M. Hervé TRIMOULINARD (commune de Saint-Médard-la-Rochette), Mme Céline LATOUR (commune de Saint-Médard-la-Rochette), Mme Elodie BREUIL (commune de Saint-Oradoux-près-Crocq), M. Gérard GUYONNET (commune de Saint-Pardoux-d'Arnet), M. Laurent GLOMOT (commune de Saint-Pardoux-les-Cards), Mme Sabrina PAROT (commune de Saint-Priest) suppléante de M. Jean-Claude DUBSAY, M. Alain GRASS (commune de Saint-Silvain-Bellegarde), M. David GRANGE (commune de Sannat), M. Pierre FAUCHER (commune de Sermur).

Pouvoirs : Mme Laetitia LUQUET (commune de Chénérailles) donne pouvoir à M. Antoine GALINDO, M. Denis RICHIN (commune de Dontreix) donne pouvoir à M. Serge PERRIER, M. Jacques PAYARD (commune Lioux-les-Monges) donne pouvoir à Mme Muriel COTENTIN, Mme Marina VIALTAIX (commune de Mérinchal) donne pouvoir à M. Roland DESGRANGES.

Excusés : Mme Beatrice DESCLOUX (commune d'Arfeuille-Chatain), M. Jean-Paul JOULOT (commune de Bosroger), M. Christian ECHEVARNE (commune de Champagnat), Mme Gina VIRGOULAY (commune de La Chaussade), M. Félix BERGER (commune de Puy-Malsignat), M. Guy FONTVIELLE (commune de Rougnat), M. Jean-Paul WELZER (commune de Saint-Agnant-près-Crocq), M. Sébastien CHEFDEVILLE (commune de Saint-Bard).

Absents : M. Jean-Jacques BIGOURET (commune de Bellegarde-en-Marche), M. Brice SIMONET (commune de Brousse), M. Jean-Luc PIERRON (commune de Crocq), M. Frédéric PERRIER (commune de La-Mazière-aux-Bons-Hommes), Mme Denise GIRAUD LAJOIE (commune de La Serre-Bussière-Vieille), M. Thierry BOUDINEAU (commune de La Villeneuve), Mme Yolande PLAS (commune de Mautes), M. Éric D'HULSTER (commune de Pontcharraud), M. René ROULLAND (commune de Saint-Georges-Nigremont), Mme Maryline BRUNET (commune de Saint-Maurice-près-Crocq).

Secrétaire de séance : M. Hervé TRIMOULINARD.

Rapporteur : Mme Marie-Françoise VENTENAT.

Afin d'assurer la promotion de l'offre touristique du territoire de l'est creusois, les deux EPCI Creuse Confluence et Marche et Combraille en Aquitaine éditent, depuis plusieurs années, un guide touristique et une carte des activités de pleine nature à destination des touristes séjournant sur le territoire. Les objectifs sont de ne pas multiplier les supports papiers et d'optimiser les coûts tout en proposant des outils adaptés aux demandes des clients.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

La communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine a assuré le portage financier et technique de ce dossier de 2019 à 2022, puis la communauté de communes Creuse Confluence a pris le relai de 2023 à 2025. Il est proposé qu'en 2026, Marche et Combraille assure le portage financier et technique.

Les projets d'éditions pour 2026 sont les suivants :

- **Rééditions et mises à jour :** Mise à jour et réédition du *Guide touristique* et de la *Carte des activités de pleine nature – Est-Creuse*.
- **Nouveaux supports : « kits éco-geste »¹ :** l'objectif est de proposer aux prestataires des supports de communication pour leur clients afin de les sensibiliser aux enjeux d'un tourisme responsable (sobriété des usages, consommation locale, préservation de l'environnement) , par ailleurs cette action s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement du Tourisme Durable menée par Creuse Tourisme.
 - **Affiche « Conseils avant de sortir » :** Premier support du kit, destiné à sensibiliser les visiteurs aux bonnes pratiques.
 - **Affiche « Charte du randonneur » :** Support destiné à sensibiliser les visiteurs aux bonnes pratiques de la randonnée qui sera retravailler pour une meilleure cohérence graphique et éditoriale.
 - **Tableau blanc effaçable – « Déplacements doux » :** ce support dont le contenu est personnalisable par les prestataires a pour objectif de valoriser les offres touristiques (restaurants, sites de visites, activités de pleine nature...) accessibles dans un rayon proche afin de favoriser les déplacements doux et une consommation locale

Plusieurs entreprises ont été sollicitées afin d'obtenir des propositions commerciales. Le financement de ces actions bénéficiera d'une subvention au titre du FEADER Leader ainsi, le syndicat a également été contacté pour connaître le montant de l'enveloppe prévisionnelle disponible.

Deux scénarios sont proposés :

1. Création et impression du guide et de la carte uniquement
2. Création et impression du guide et de la carte mais aussi du kit éco-geste afin de s'inscrire dans la stratégie départementale de développement du Tourisme Durable.

Voici les scénarios ainsi que les plans de financements possible :

		Studio ID Click (St-Georges-de-Mons 63)	Espace Copie Plan (Guéret 23)	Typocentre (Montluçon 03)
SCENARIO 1	Editions touristiques : - Guide Est Creuse - Carte des activités de pleine Nature Est-Creuse	- Vernis 3D carte + guide - Papier recyclé - Dos carré collé	- Vernis 3D uniquement sur le guide - Papier recyclé - Dos carré collé	- Vernis 3D uniquement sur le guide - Papier recyclé - Dos carré collé
		9 832.61€ TTC	7 933.60€ TTC	12 871€ TTC
	Simulation Aide LEADER	Aides LEADER : 7500€ Reste à charge par ECPI : 1 166.31€	Plancher LEADER non atteint	Aides LEADER : 7500€ Reste à charge par ECPI : 2 685.50€
SCENARIO 2	Editions touristiques : - Guide Est Creuse - Carte des activités de pleine Nature Est-Creuse Kits éco-geste : - Affiches « Bons conseils avant de sortir » - Affiches « Charte du randonneur » - Tableau blanc effaçable « déplacements doux »	14 377.55€ TTC	13 843.70€ TTC	15 953.65 TTC
	Simulation Aide LEADER	Aides LEADER : 7500€ Reste à charge par ECPI : 3 438.78€	Aides LEADER : 7500€ Reste à charge par ECPI : 3 171.85€	Aides LEADER : 7500€ Reste à charge par ECPI : 4 226.33€

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20251223-2025-193-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

¹ Visuels de ce kit en annexe au présent projet de délibération.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Editions touristiques (scénario n°2 le – cher) : 13 843,70€

- LEADER : 7 500€
- Reste à charge (20%) : 6 343,70€
 - Part MCA : 3 171,85€
 - Part CC : 3 171,85€

Remarque : 2026 représente sans doute la dernière année pour bénéficier de crédits LEADER disponible pour les éditions touristiques.

Le portage financier sera effectué par la Communauté de communes Marche et Combraille par le biais d'une convention qui sera établie selon cette répartition. Les crédits de cette action seraient engagés sur le budget 2025 (crédits suffisants en investissement pour l'opération « Développement Touristique ») et basculés en RAR sur le budget 2026.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de :

- DECIDER d'éditer la carte, le guide et les kits éco-gestes (scénario 2) ;
- RETENIR l'entreprise **Espace Copie Plan** pour éditer les éditions touristiques 2026 ;
- VALIDER le plan de financement prévisionnel correspondant au scénario choisi ;
- INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2025 ;
- DEPOSER un dossier LEADER et d'en assurer le portage financier et technique pour les deux EPCI Marche et Combraille en Aquitaine et Creuse Confluence ;
- AUTORISER la Présidente et/ou le Vice-président en charge à signer tous documents se rapportant au dossier.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Publié et transmis en sous-préfecture le 23 décembre 2025
Pour copie conforme, le 23 décembre 2025

La Présidente,
Valérie SIMONET

Le Secrétaire de Séance
Hervé TRIMOULINARD

